



**Délibération n°2024-173**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 19 décembre 2024)**

Date de convocation : 05/12/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Absents ou excusés** : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, Mme CLAVIER Hélène, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent

**Pouvoirs** : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel  
Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle  
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul  
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane  
M. ESQUER Philippe Claude donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole  
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

**Secrétaire de séance** : M. CARRERE Jean-Bernard

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2024-5**

**RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président**

Par délibération n°2024/59 en date du 4 avril 2024, le budget primitif du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a été approuvé.

Il a successivement été modifié par délibération n°2024-83 du 06 juin 2024, par délibération n°108 du 18 juillet 2024, par délibération n°140 du 1<sup>er</sup> octobre 2024, par délibération n°161 du 14 novembre 2024.

Aujourd'hui, il convient de réajuster les autorisations budgétaires afin notamment :

- d'ajuster les crédits des écritures d'amortissement,
- de rétablir comptablement les ouvertures de crédits de recettes relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- de corriger à la demande du comptable public, une imputation de titre antérieur (2023) pour des appuis-vélos,
- de procéder au versement d'une avance remboursable au budget autonome du SPANC afin de pallier aux effets de décalage entre l'émission des titres de recettes et la perception des montants,

**Décision modificative N°2024-5**

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Article (Chapitre)	N° Opération	Code fonction	Montant	Article (Chapitre)	N° Opération	Code fonction	Montant
6811(042) - Dotation aux amortissements		01	72 333,00 €	7331 (73) - Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux		7212	1 864 261,00 €
673(67) - Titres annulés sur exercice antérieur		821	- 160,00 €	73133 (731) - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		7212	1 864 261,00 €
023 (023) - Virement à la section d'investissement		01	- 72 173,00 €				
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Article (Chapitre) - Opération	N° Opération	Code fonction	Montant	Article (Chapitre) - Opération	N° Opération	Code fonction	Montant
13141(13) - Communes membres du GFP		821	160,00 €	28031(040) - Amortissement des immobilisations		01	845,15 €
				28041481(040) - Amortissement des immobilisations		01	0,01 €
				2805(040) - Amortissement des immobilisations		01	3 182,80 €
				281351(040) - Amortissement des immobilisations		01	429,60 €
				281571(040) - Amortissement des immobilisations		01	20 747,08 €
				2815731(040) - Amortissement des immobilisations		01	11 102,06 €
				281578(040) - Amortissement des immobilisations		01	565,56 €
				28158(040) - Amortissement des immobilisations		01	201,53 €
				281828(040) - Amortissement des immobilisations		01	3 346,32 €
				281848(040) - Amortissement des immobilisations		01	701,97 €
				28188(040) - Amortissement des immobilisations		01	31 210,92 €
27638 - Autres emprunts - GFP de rattachement		020	10 000,00 €	021(021) - Virement de la section de fonctionnement		01	- 72 173,00 €
2313 (23) - Constructions	1572	633	- 10 000,00 €				
<b>TOTAL</b>			<b>160,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>160,00 €</b>

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte** le présent rapport ;

**APPRouve** la décision modificative n°5 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

